



Le Nouveau Droit de la Formation

OBJECTIF :

Intégrer les nouveaux dispositifs de la loi d'Avril 2004 - Comprendre l'impact du nouveau texte ;
Gérer les modifications et les incidences de cette réforme de la formation professionnelle et son impact sur la gestion des ressources humaines.

Cette formation donnera aux responsables de la formation et des ressources humaines les bases juridiques nécessaires à l'exercice de leur profession dans de meilleures conditions.

A l'issue de ce séminaire, les participants auront acquis une connaissance plus précise de la nouvelle loi et des décrets qu'ils vont devoir mettre en application.

CONTENU :

- La Nouvelle Loi d'Avril 2004, les décrets, la mise en œuvre, le calendrier d'entrée en vigueur ;
- La Réforme : le droit de la gestion des Compétences, l'accompagnement individualisé : l'entretien professionnel, le passeport formation, le bilan des Compétences, la validation des acquis d'expérience,
- Le DIF : Droit Individuel à la Formation : la réglementation, la négociation, rôle du CE, le crédit d'heures, les formations éligibles, le droit d'initiative, le budget., le DIF et autres dispositifs de formation, les congés individuels, le licenciement et la démission, l'accord de décembre 2003 sur la négociation du DIF ;
- Le Contrat de Professionnalisation : champ d'application, durée et rémunération ;
- La Formation en dehors du temps de travail ;
- Le CET Formation et les modifications du CIF ;
- La suppression des contrats en alternance et du capital temps formation
- Le financement de la Formation ;
- La négociation d'entreprise et par branche de la Formation Professionnelle ;
- Le rôle des délégués du personnel et du CE.

PEDAGOGIE MISE EN ŒUVRE :

Définition des objectifs et des pratiques des participants.

Alternance de courtes périodes magistrales soutenues par deux QCM développés et commentés.

Enseignement basé sur des cas précis liés à la vie de l'entreprise.

PARTICIPANTS :

Responsables et membres des services de Formation et des Ressources Humaines

Pré requis : une expérience dans la fonction formation et/ou RH

DUREE :

Une journée.

FORMATEUR :

Séminaire assuré par un formateur juriste spécialisé et ancien avocat.